



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque Nationale de Paris

Question écrite n° 2454

Texte de la question

M. Pierre Favre attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation des personnels des centres de traitement informatique de la BNP, Banque nationale. La BNP met en place un système moderne de pilotage à distance de ses 4 centres informatiques. Mais, alors que l'on parle de délocalisations, cette opération s'effectue en rapatriant à Paris les personnels de ces centres. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin d'arrêter cette politique de recentralisation d'activités en région parisienne.

Texte de la réponse

L'évolution des techniques informatiques, la nécessaire maîtrise des coûts de traitement et l'amélioration du service rendu à la clientèle exigent une flexibilité dans l'organisation interne des établissements de crédit, et notamment dans la répartition géographique de leurs activités. S'agissant des entreprises appartenant au secteur public, cette flexibilité s'inscrit dans le cadre de leur autonomie de gestion, pour autant que soit assuré le respect des textes et des procédures en matière de localisation d'activités des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Favre Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2454

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1693

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3686